



Créateur  
d'espaces de travail

## NOTRE CHARTE ETHIQUE

### 1. Comportement à l'extérieur du groupe :

#### a. Respect des lois

L'entreprise s'engage à respecter les lois en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités. Elle applique les conventions internationales de l'Organisation internationale du travail, en particulier celles relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé, du travail des enfants.

#### b. Comportement à l'égard des clients

L'entreprise et son personnel respectent les clients, traités en partenaires dans le cadre d'une relation ouverte et mutuellement profitable.

#### c. Relations avec les fournisseurs

L'entreprise choisit ses fournisseurs sur base de critères objectifs fondés sur le seul intérêt de l'entreprise. L'entreprise interdit de recourir à des fournisseurs qui emploieraient des enfants ou utiliseraient le travail forcé.

L'entreprise respecte ses engagements à l'égard de ses fournisseurs

#### d. Intégrité

L'entreprise respecte la concurrence.

Les employés de l'entreprise s'interdisent de porter atteinte à la réputation de l'entreprise.

Les activités rémunérées de tout type que chacun peut avoir en dehors de son emploi doivent être exemptes de conflit d'intérêt avec ceux de l'entreprise.

Les employés de l'entreprise s'interdisent de procéder à des échanges de cadeaux et à des invitations non conformes et rejettent la corruption sous toutes ses formes.

#### e. Développement durable

L'entreprise s'engage à respecter les lois en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités.

L'entreprise favorise l'usage de bois en provenance de forêts à gestion durable.

L'entreprise n'est pas directement impliquée dans et fait ses meilleurs efforts pour ne pas être directement impliquée dans :

Des coupes illégales ou dans la vente de bois illégaux ou de conflits

La violation des droits traditionnels et humains, lors des opérations forestières.

La destruction de parcelles à « haute valeur de conservation » lors des opérations forestières.

La conservation significative de forêts en plantations, ou pour un usage forestier.

L'introduction d'organismes génétiquement modifiés dans les opérations forestières.

L'introduction de matière à base de bois originaire de pays concernés par les sanctions applicables par l'ONU, l'Union Européenne ou par des gouvernements nationaux, relatives à l'exportation/importation de produits forestiers ou à base de bois.

#### f. Activités politiques et religieuses

L'entreprise ne contribue pas au financement des partis politiques et garde une attitude de neutralité politique.

Les membres du personnel de l'entreprise ayant une activité politique ou religieuse le font à titre privé

## **2. Comportement à l'intérieur du groupe :**

### **a. Relation avec les actionnaires**

L'entreprise produit des états financiers qui reflètent fidèlement sa situation et communique de façon fiable, ouverte et transparente.

### **b. Protection du caractère confidentiel de certaines informations**

Chaque travailleur a l'obligation de ne pas divulguer à des tiers ou à d'autres travailleurs de l'entreprise qui ne soit pas habilités à en avoir connaissance, les informations personnelles confidentielles auxquelles il a accès. Chaque travailleur s'interdit d'utiliser directement ou indirectement à des fins personnelles l'information qu'il pourrait détenir dans le cadre ou à l'occasion de ses fonctions.

### **c. Respect des personnes**

L'entreprise respecte autrui dans toutes ses différences.

L'entreprise contribue à l'amélioration continue des conditions d'hygiène, de sécurité et de sûreté de l'environnement de travail.

L'entreprise est attentive à la qualité des relations humaines au sein des équipes de travail et se conforme aux règles visant à exclure toute action de discrimination ou de harcèlement.

Et cela peut sembler superflu dans nos contrées de spécifier que nous nous engageons à respecter les exigences élémentaires telles que :

L'entreprise respecte le droit social dans les pays où elle exerce ses activités

### **d. Intégrité**

L'entreprise et ses salariés assurent la protection des biens appartenant au groupe.

Les travailleurs de l'entreprise s'interdisent de porter atteinte à l'intégrité de son patrimoine et de ses systèmes d'information.

### **e. Respect de la charte d'éthique**

L'entreprise porte à la connaissance de chaque travailleur le contenu de la charte d'éthique et au respect de laquelle le travailleur est tenu.

En cas de doute sur la conduite à tenir, le travailleur consulte sa hiérarchie sans attendre.

## **3. Comportement quotidien :**

Cinq valeurs fondamentales sous-tendent la vie dans l'entreprise. Ces valeurs sont définies en termes généraux où tous peuvent se retrouver et se déclinent de façon simple en comportements quotidiens.

Les valeurs peuvent être décrites comme suit :

**L'Esprit d'Equipe :** L'Esprit d'Equipe commence avec l'individu qui est prêt à écouter les autres, les supporter, les guider, à faire des concessions là où cela est nécessaire, et qui se montre flexible pour atteindre la solidarité au sein du groupe et rendre celui-ci plus fort et performant que la somme des individus.

**Le Respect :** Le Respect c'est accepter et reconnaître l'autre tel qu'il est, et vice versa, tant dans sa vie privée que dans sa vie professionnelle. Le Respect commence par soi. Par ce Respect, nous exprimons et apprécions aussi les autres dans leur individualité, leur personnalité, culture, philosophie, religion, leurs différences. Ces différences et leur reconnaissance mutuelle constituent les chaînons de l'ensemble qui forment le groupe.

L'Engagement : L'engagement c'est la volonté personnelle de s'investir et d'atteindre les objectifs du groupe en tenant compte de la culture de l'entreprise, et ceci dans les circonstances les plus diverses. L'Engagement, c'est croire dans les valeurs du groupe et s'investir pour les défendre, les faire évoluer et les faire aboutir.  
L'Engagement, c'est enfin le souci d'inscrire les actions dans une perspective à long terme, dans la continuité et la stabilité.

L'Intégrité & l'Honnêteté : Ces valeurs sont des valeurs de base de tout individu pour le bon fonctionnement dans un groupe. En les vivant tous les jours, l'individu exprimera la force de l'exemple pour l'autre et il pourra vivre les autres valeurs naturellement.

La Communication & la Transparence : L'information est vitale pour tous afin de pouvoir fonctionner vers le but commun de façon coordonnée, motivée et efficace. C'est partager la stratégie, la situation et le chemin de l'entreprise afin que chacun puisse s'y inscrire et y contribuer selon ses compétences et ses capacités.  
Communiquer, c'est s'assurer de la bonne compréhension et du bon suivi du message via l'écoute et le feedback, c'est aussi donner les indications de conduite nécessaires et apporter le soutien au développement de chacun dans l'entreprise et dans la société.  
Communiquer demande de la volonté et du courage pour porter tous les messages, compréhensibles par tous quel qu'en soit le contenu, positif ou négatif. Ces messages seront consistants et sensés.